



CTL 15 JUIN 2021 (2ème convocation)

Les élus du personnel siégeaient en deuxième convocation suite au vote unanime des OS contre, d'une part l'ajustement du TAGERFIP 2021, et d'autre part les opérations NRP applicables au 1^{er} septembre.

SOLIDAIRES et la CFDT ont boycotté cette deuxième convocation.

Le CTL a débuté par la lecture de la déclaration liminaire commune de la CGT et de FO Finances publiques 35.

Réponse du directeur à la déclaration liminaire:

«Je n'ai pas le sentiment d'être d'être servile, servir de manière loyale oui. J'ai le devoir de mettre en oeuvre les décisions prises par le Ministère, cela relève de l'organisation administrative de notre République. La Bretagne n'est pas une république autonome.

A titre individuel, je ne peux pas faire abstraction des décisions prise par le ministère, ces décisions s'inscrivent dans le programme du Président de la république élu démocratiquement.

Je suis prêt à entendre vos propos dès lors que ceux-ci restent dans le cadre des décisions prises par le gouvernement, issu d'un vote démocratique.

Je n'ai pas fermé la porte d'un dialogue social dès lors qu'il ne s'agit pas d'abandonner le NRP.

C'est mon métier de directeur de concilier, il faut faire preuve de pragmatisme.»

Les deux points litigieux ont été remis au vote, aucun nouvel élément n'a été produit par la direction malgré les observations formulées par les OS lors de la 1ère convocation. **Vote: contre pour la CGT et FO.**

QUESTIONS DIVERSES

1- Mouvement local des agents :

Dans le cadre du mouvement local en cours, plusieurs faits inédits se sont produits et demandent des clarifications et explications de la part de la direction.

A notre connaissance, les services RH ont appelé au moins deux collègues, chez eux, après la date limite de dépôt des fiches de vœux, Il leur a été demandé:

- soit de modifier leur fiche (ex SIP Ouest),
- soit de formuler un vœu au motif qu'un poste était supprimé sur le SIP et que l'agent non informé était de facto concerné (ex St Malo).

Dans les deux cas, le traitement prétendument bienveillant de la Direction a été ressenti par les agents concernés comme une forme de pression individuelle. La surprise a été totale, tant pour les agents concernés que pour le collectif de travail, y compris les chefs de service, de découvrir de nouvelles suppressions d'emplois après la date limite de dépôt des fiches de vœux, avec le sentiment d'être mis devant le fait accompli. Le DRFIP reconnaît un manque d'anticipation.

Les OS sont intervenues très rapidement pour défendre les agents concernés:

- situation n°1 : malgré les garanties accordées par la DRFIP du 35 aux agents du SIP de Rennes Ouest pour leur régularisation de poste suite à la création du SDIF au 01/01/2020, celle-ci a informé un agent qu'il ne pouvait pas rester en poste au SIP de Rennes Ouest (plus de place pour lui) et qu'il devait modifier sa demande en conséquence. Les OS ont dénoncé cette situation, et la DRFIP a finalement reconnu une «erreur» Si le collègue avait suivi les «recommandations», il rejoignait un autre service au 1er septembre 2021.

- situation n°2 : on découvre une suppression d'un emploi B qui aurait été oubliée pour le SIP de Saint-Malo, et l'agent est contraint au dernier moment de déposer une demande, sans information préalable.

Ces deux situations confortent les appréhensions dénoncées à maintes reprises par les OS sur les mouvements des agents: mobilité forcée, agent pris pour des pions, perte de confiance envers la direction, chefs de service qui découvrent les manœuvres de la direction dans leur dos. Les OS avaient alerté que la suppression des CAP en lien avec le NRP, les restructurations et les suppressions d'emplois, auraient des conséquences RH terribles pour les agents.

Si la direction explique qu'elle appelle les agents

« pour leur bien», le résultat est ressenti de façon exactement inverse, personne n'a été rassuré, bien au contraire, c'est un sentiment de pression individuelle, de désarroi et un émoi pour les agents concernés et l'ensemble de leur service.

Les OS demandent au directeur combien d'autres coups de fils de ce type seront passés par les RH et sur quels sites.

Réponse du DRFIP :

«Les situations individuelles des agents concernés ont été entendues, le CTL n'est pas le lieu pour discuter de situations individuelles des agents.

Il n'y a pas de plan caché ou de manœuvre, de telles pratiques ne font pas partie des agissements de la DRFIP, nous agissons en toute transparence»

Il n'est pas question de faire pression, la DRFIP essaie de partir des souhaits des agents.

Les agents ne sont pas des pions il faut leur apporter une grande attention, et ces exemples ne doivent pas masquer la réalité.

Pour le directeur du PPR, la DRFIP a un devoir d'information, d'explication et de propositions. Il faut trouver un équilibre entre ce que souhaite l'agent et ce que peut lui proposer la direction.

Les OS font un constat: celui du basculement avec la suppression des CAP. Auparavant, les OS disposaient des éléments en amont, ce qui permettait grâce à un échange avec les RH, d'éviter ce type de couac.

Le DRFIP a précisé qu'il souhaitait maintenir les réunions informelles avec les représentants du personnel, que c'était tout l'intérêt de la DRFIP 35. Il a par ailleurs indiqué *«recaler le processus sans anicroche pour la prochaine campagne»*, la direction s'est également déclarée prête à recevoir les représentants du personnel, y compris après la date limite des fiches de vœux .

Mais elle n'a pas souhaité dévoiler combien de coups de fil de ce type ont été passés dans la cadre du mouvement local, ce qui n'est pas de nature à nous rassurer.

2 Fiches de vœux SIP Rennes-Nord:

Les OS ont interpellé le directeur au sujet des fiches de vœux que le chef du futur service du futur SIP de Rennes 1 demande de remplir aux agents (copie jointe à ce compte rendu)

Alors qu'il expliquait quelque minutes auparavant que la Bretagne n'était pas une république autonome et qu'il devait, du fait de son devoir de loyauté envers le ministre, appliquer les restructurations du NRP, les représentants du personnel ont précisé pour leur part que le SIP de Rennes Nord ne constituait pas non plus une principauté autonome, dans laquelle les règles qui s'appliquent sont différentes de celles des autres SIP.

En effet, lors du précédent CTL, le Directeur expliquait que le dossier de la fusion des SIP de Rennes, prévue pour le premier janvier 2022, était un dossier important, qui ne pouvait être abordé à la va-vite, et qu'il ferait l'objet d'un CTL à l'automne.

Concernant la pétition unitaire (CGT/Solidaires/FO et CFDT 35) qui a recueilli une centaine de

signatures d'agents pour le maintien de la sectorisation géographique et contre les pools téléphoniques, le directeur avait également précisé que les débats auraient lieu à l'automne et que les revendications des agents seraient étudiées à cette étape, il s'agit d'un engagement qui a été pris en CTL et qui doit donc être tenu.

Ce qui signifie que l'organisation définitive des SIP reste à discuter et à définir, même si des groupes de travail ont eu lieu entre la Direction et les chefs de service, à ce jour, il n'existe juridiquement rien qui ne soit définitivement arrêté, sinon à quoi bon réunir un CTL?

Or, cette prétendue fiche de vœux, à entête du SIP de Rennes 1, service qui n'existe pas actuellement, définit de façon extrêmement précise l'organisation du futur SIP fusionné, et va même jusqu'à demander aux agents concernés de se positionner avant la date du 21 juin 2021 !!!

De quel droit ? avec quelles conséquences pour les agents ? quels recours ? Quelle utilisation ? Quelles garanties ?

Ainsi, on demande à des agents de choisir entre 3 pôles et en « nota bene» il est précisé que malgré ces choix, des transferts seront possibles entre pôles et services «en fonction des pics de charge au cours de l'année», tout est ainsi déjà largement ficelé, y compris la polyvalence à venir.

Si on a bien compris que le SIP de Rennes Nord était devenu une référence pour la direction depuis l'anticipation de la fusion des secteurs d'assiette, il ne s'agirait pas qu'il devienne le laboratoire expérimental de la direction d'Ille-et-Vilaine!

C'est pourtant déjà le cas avec la déssectorisation mise en place directement en lien avec l'adjointe du pôle gestion fiscale.

De même, il a été rappelé qu'un service dans lequel, dans le cadre de la campagne IR, des vacances téléphoniques au numéro national passent de 2 h 30 avec 20 minutes de pauses, à une demi-journée sans pause, ne peut constituer un quelconque modèle, bien au contraire.

Les agents du SIP Rennes-Nord ne disposent pas aujourd'hui de tous les tenants et les aboutissants d'une fusion qui n'est pas encore validée, comme l'a confirmé le directeur régional lui-même. Il est inconcevable qu'ils puissent être mis en demeure de se positionner immédiatement sur leur avenir.

Le rythme des restructurations du NRP, que la direction maintient contre l'avis de toutes les OS,

n'a pas vocation à être accéléré d'un service à un autre, en fonction de telle ou telle autre prétendue particularité.

Les délégations CGT et FO ont demandé le retrait de cette prétendue fiche, « bricolée » en dehors de toute règle statutaire et qui constitue un document purement dérogatoire, qui n'est régit par rien, nul part, c'est un précédent. Le service RH reconnaît par ailleurs qu'elle n'a aucune valeur...

Après un débat lors duquel les représentants de la Direction ont tergiversé, l'adjointe du pôle gestion fiscale a tant bien que mal tenté de justifier cette mesure, en faisant référence à des groupes de travail, dont elle semble l'une des seules à connaître les conclusions à ce jour.

Cette réponse de la directrice adjointe témoigne d'un management vertical qui ignore les instances paritaires, les représentants du personnel. Nous disons Stop ! Les agents ne sont pas des pions, ils doivent être respectés .

Les OS ont rappelé au directeur les valeurs qui lui sont si chères et qu'il nous cite très régulièrement : attachement au dialogue social ; transparence, absence de manœuvres, absence de pression...

Au cas particulier, le constat est sans appel, tous ces termes régulièrement employés font défaut et les agents sont placés sous pression, dans une situation particulièrement anxiogène.

En toute transparence, les OS ont adressé au DRFIP un exemplaire de cette fiche de vœu et ont demandé le retrait pur et simple de cette fiche.

Gêné aux entourures, le directeur a fait état de fiches à caractère « exploratoire », mais a fini par reconnaître que ce point délicat méritait un nouvel examen et proposait de revoir le sujet après les vacances.

Rennes, le 18 juin 2021, la délégation CGT et FO

Or la prétendue « fiche de vœux » fait état d'une date butoir au 21 juin, les délégations CGT et FO ont à nouveau exigé son retrait et la mise à l'ordre du jour de cette mesure dès le prochain CTL.

Ci-dessous la copie de cette fiche :

SIP RENNES 1	
<u>Fiche de vœux</u>	
Nom :	
Prénom :	
Date :	
Veuillez classer , par ordre de préférence , de 1 à 3, vos souhaits entre :	
- le pôle recouvrement : en classant par ordre de préférence « service comptabilité » ou « service recouvrement forcé et complexe ».	
- le pôle gestion : en classant par ordre de préférence « service assiette » ou « service contentieux »	
- le pôle Accueil	
CHOIX NUMERO 1 :	POLE
	SERVICE :
	SERVICE :
CHOIX NUMERO 2 :	POLE
	SERVICE :
	SERVICE :
CHOIX NUMERO 3 :	POLE
	SERVICE :
	SERVICE :
NB : Transferts possibles entre pôles et /ou services en fonction des pics de charge au cours de l'année.	
A ME RENVOYER SVP POUR LE LUNDI 21 JUIN 2021	
MERCI	

3- Sollicitation des services communs pour les déménagements dans le cadre du NRP

Les OS ont expliqué que les services communs de Magenta et de la Cité allaient être très fortement sollicités dans le cadre des déménagements liés au NRP, en particulier la manipulation de plusieurs tonnes d'archives.

La CGT a demandé à la direction de s'engager dans le recrutement de renforts nécessaires, avec un recrutement en priorité sur des entreprises spécialisées dans ce type d'opération.